

-----

**DOSSIER N°2023-05-07 : MISSION D'ANIMATION SUR L'ATTRACTIVITÉ**

Le 11 mai 2023, réuni dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

**Vu** les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

**Vu** les services proposés par l'agence départementale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de proposer un nouveau cadrage de mission pour l'animation de l'attractivité territoriale, notamment l'animation d'un réseau de développeurs locaux des EPCI.

Dans le cadre de la mission « Orne Attractivité », l'agence mène, gratuitement, une mission volontariste au profit du dynamisme territorial et contribue à la détection de projets d'entreprises pour les intercommunalités de l'Orne.

A travers du site internet [www.entreprenredanslorne.com](http://www.entreprenredanslorne.com), dédié à l'implantation d'entreprises dans l'Orne, l'agence, en tant que fédérateur pour les collectivités de l'Orne, offre les premières informations sur l'offre d'accueil économique à tout entrepreneur/porteur de projet par la présentation des locaux et terrains disponibles géo localisés, des secteurs prédominants et de l'accompagnement proposé à l'implantation. Ce service est assuré de manière collaborative avec les partenaires locaux des EPCI. En 2022, des mises à jour ont été opérées sur les disponibilités en zones d'activités de plusieurs intercommunalités. Le nombre de bâtiments vacants tend à diminuer et il est donc de plus en plus difficile de trouver un bâtiment existant disponible.

En parallèle, l'agence s'appuie sur ce même site internet pour mener une action webmarketing nationale de détection de projets d'implantation exogènes dont les cibles principales sont les activités industrielles et de services à l'entreprise. Il s'agit de susciter la prise de contact d'entreprises porteuses de projets susceptibles de s'installer dans l'ouest de la France. A cette fin, l'agence travaille avec un prestataire qualifié, pour réaliser des campagnes de liens sponsorisés (Google Adwords), complétées par d'autres actions de marketing digital comme la valorisation d'offres d'accueil sur un site internet spécialisé qui rassemble les offres immobilières de nombreux territoires et pousse leur visibilité. En 2022, la prestation en webmarketing a permis d'identifier 24 projets pour lesquels une opportunité d'implantation a été recherchée pour répondre au besoin du porteur de projet ou formuler une proposition d'accueil avec le concours des intercommunalités concernées. Ainsi, une entreprise qui fabrique des prothèses devrait s'implanter à Alençon et CityNetwork sur Argentan Intercom. D'autres projets sont en cours. Toutes les demandes concernaient des biens disponibles existants alors il a été difficile de proposer des solutions d'implantation. De plus, la conjoncture économique de 2022 a entraîné la mise en sommeil de certains projets.

L'agence mène également une action sur le champ de l'attractivité des compétences. Ainsi, le site [www.travaillerdanslorne.com](http://www.travaillerdanslorne.com) centralise l'ensemble des offres d'emploi dispersées sur plus de 1000 sites web



différents (Pole Emploi, LeBonCoin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France, etc...) via une agrégation automatique et en temps réel. Il s'agit ainsi de :

- Soutenir les recherches de compétences des entreprises car les difficultés de recrutements des entreprises sont un frein à leur développement
- Valorisation du dynamisme du tissu économique local par la mise en avant d'environ 5000 offres d'emploi, véritable reflet de l'activité des entreprises du territoire
- Faciliter la recherche d'emplois ou de stages aux habitants des EPCI ornais.

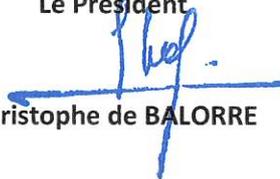
En 2022, l'agence a rencontré chaque intercommunalité adhérente pour échanger sur le sujet de l'attractivité et identifier d'éventuels nouveaux besoins. Pour faire suite à cette série de rendez-vous, un nouveau cadrage de mission gratuite autour de cette thématique sera proposée en 2023, notamment l'animation d'un réseau de développeurs locaux des EPCI.

Après en avoir délibéré :

**Article unique** : valide la convention cadre (en pièce jointe).

Fait, à Alençon le 11 mai 2023 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président

  
Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombres de membres présents : **11**

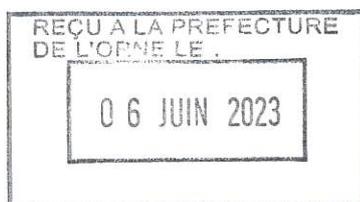
Nombre de suffrages exprimés : **17**

Vote pour : **17**

contre : **0**

abstentions : **0**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
et de la publication le :  
Affiché le :









## Entre

L'Établissement public administratif « Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne », représenté par son Président, M. Christophe de BALORRE, spécialement habilité par le Conseil d'Administration en date du 5 mai 2017,

## Et

La collectivité de ....., représentée par son (sa) Président(e), M./Mme ....., spécialement habilité(e) à cet effet par délibération du conseil communautaire en date ....., désignée ci-après « la Collectivité »,

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1. Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission **Animation Attractivité Territoriale**, fournie par l'Agence Départementale d'Ingénierie à la Collectivité :

**XXXXX**

### Article 2. Conditions générales d'intervention

Les conditions d'intervention de l'Agence sont celles définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne.

L'Agence Départementale d'Ingénierie ne peut intervenir que sur les domaines de compétence de la Collectivité.

La mission de prestation ne supplée pas aux prérogatives de la Collectivité.

### Article 3. Contenu de la mission et conditions particulières

La mission confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie par la Collectivité pour l'opération faisant l'objet de la présente convention est décrite et détaillée dans la **fiche de cadrage de la mission de prestation jointe en annexe**.

Durant toute la mission, l'Agence Départementale d'Ingénierie assure une assistance d'ordre technique et administrative et juridique à la Collectivité.

### Article 4. Engagement des parties

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne est au service des collectivités adhérentes, à ce titre elle s'engage durant toute sa mission au respect des principes suivants :

- **Neutralité** : L'Agence conduit ses missions avec la plus grande neutralité vis à vis de ses interlocuteurs,
- **Objectivité** : L'Agence évalue en toute objectivité le coût des prestations et des travaux souhaités par la Collectivité, elle l'informe également des règles à observer,
- **Transparence** : L'Agence s'engage vis à vis du maître d'ouvrage dans une relation de confiance basée sur une communication transparente et loyale, réciproque. L'Agence ne peut pas apporter de réponses pertinentes si la collectivité ne porte pas à connaissance de celle-ci l'ensemble des questions ou problématiques en rapport direct ou indirect avec le projet,

- Confidentialité : L'Agence s'engage à respecter la confidentialité dans les informations qui lui seront données.

Le maître d'ouvrage doit assumer ses prérogatives, l'Agence Départementale d'Ingénierie n'a pas ni la vocation ni la compétence pour se substituer à lui.

### **Article 5. Coût de la prestation**

La prestation de l'Agence Départementale d'Ingénierie ne donne pas lieu à rémunération.

La Collectivité et l'Agence assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques.

### **Article 6. Modalités de paiement**

Sans objet.

### **Article 7. Révision de la convention**

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

### **Article 8. Durée et achèvement de la convention**

La présente convention prend effet un mois après la signature de la présente convention et se termine au 31 décembre de l'année en cours.

Elle est ensuite renouvelée chaque année par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une durée d'un an.

### **Article 9. Propriété intellectuelle**

Les partenaires de la convention pourront utiliser librement les documents issus de la présente convention. Ils s'engagent toutefois à les citer, dans toutes publications ou diffusions écrites ou audiovisuelles.

### **Article 10. Règlement des litiges**

Pour tout litige concernant l'application de la présente convention, les partenaires conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse. En cas de litige et avant tout recours contentieux, il sera demandé un avis et une tentative de médiation à un conciliateur choisi librement par les parties. A défaut de conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Caen.

## Annexe 1 – Cadrage de la mission



[Annexe à la Convention]

Date : .....

## MISSION ANIMATION ATTRACTIVITE TERRITORIALE

### CONTEXTE DE L'OPERATION

---

Dans un contexte de nécessaire développement socio-économique et démographique des territoires, et dans lequel la concurrence territoriale est forte, il est proposé une mission d'animation sur l'attractivité territoriale en 3 axes, ayant pour **objectif le développement économique et la solidarité territoriale, en complément et collaboration des actions menées par l'EPCI :**

- le développement et l'accueil d'activités économiques nouvelles pour l'EPCI
- la mise en place et l'animation d'un réseau des développeurs locaux des EPCI
- l'attractivité des compétences pour les entreprises de l'EPCI

### DEFINITION DE L'OPERATION MENEES PAR L'AGENCE

---

#### 1 – LE DEVELOPPEMENT ET L'ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES NOUVELLES

**Offrir une large visibilité sur les premières informations sur l'offre d'accueil économique du partenaire EPCI à tout entrepreneur/porteur de projet**

- **Centraliser et géo-localiser des zones d'activités et les bâtiments d'entreprises disponibles** sur le territoire de l'EPCI au sein de la **plateforme de marketing territorial mutualisée [www.entreprendredanslorne.com](http://www.entreprendredanslorne.com)** (créée en 2006).
- **Présenter les atouts d'un territoire plus large** « L'Orne au cœur du Grand Ouest » (avec les services à l'implantation, l'immobilier, le foncier et la vie quotidienne (loisirs, logement, éducation, etc.) pour appréhender l'écosystème économique.
- **Booster l'offre d'accueil économique de l'EPCI au niveau national** via le site du prestataire spécialisé en détection de projets d'implantation et d'autres sites internet.
- **Assurer le développement technique et la maintenance de la plateforme** (ergonomie et fonctionnalités)
- **Mettre à disposition de l'EPCI des codes pour se connecter à l' « accès réservé »** de la plateforme comme outil collaboratif, pour la mise à jour des informations, l'extraction de fiches bâtiments ou ZA, de bases de données des solutions d'implantation
- **Former et accompagner les correspondants de l'EPCI** pour mettre à jour les informations sur l'immobilier et le foncier.
- **Co-développer sur demande des passerelles automatiques de transmission de données** entre la plateforme et le site de l'EPCI, son outil de gestion des données ou étudier toute autre demande de fonctionnalité.

#### **Détecter de projets d'entreprises exogènes par webmarketing**

- **Activer la prospection webmarketing nationale** en détection de projets d'implantation exogènes (Cibles principales : activités industrielles et de services à l'entreprise) avec l'accompagnement d'un prestataire spécialisé.
- **Informers les EPCI** sur de nouvelles demandes de porteurs de projet captées et ciblées potentiellement sur leur territoire.
- **Diffuser le cahier des charges de recherche d'un lieu d'implantation.**
- **Organiser, avec l'EPCI, des recherches complémentaires** sur la disponibilité ou l'offre d'accompagnement environnante selon le cahier des charges du prospect (écosystème, formations disponibles, etc.)
- **Formaliser, sur la base des éléments transmis par l'EPCI, des propositions d'accueil attractives** de réponse au cahier des charges.
- **Coordonner avec l'EPCI et participer** aux visites, rencontres, réunions de travail avec le prospect en vue d'implantation
- **Identifier, avec l'EPCI, les aides et réseaux mobilisables et coordonner les acteurs** pour les volets filière, recrutement/formation.

## 2 – LA MISE EN PLACE ET L'ANIMATION D'UN RESEAU DES DEVELOPPEURS LOCAUX DES EPCI

### Animer le réseau des développeurs ornaïes

- Réunir les développeurs économiques ornaïes des ECPI pour favoriser l'émergence de nouvelles idées sur les territoires, partager les bonnes pratiques, etc.
- Le réseau définira lui-même les modalités, la fréquence de ses réunions et les thématiques abordées.

## 3 – L'ATTRACTIVITE DES COMPETENCES

### Valoriser des offres d'emploi disponibles dans les EPCI

- Administrer la plateforme web [www.travaillerdanslorne.com](http://www.travaillerdanslorne.com) pour centraliser et booster les offres d'emploi des entreprises ornaïes, dispersées sur de nombreux sites web (Pole Emploi, LeBonCoin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France, etc...) et ainsi faciliter leurs recherches de compétences, dans et surtout en dehors du département.
- Démontrer le dynamisme et l'importance du tissu économique local ornaïes par la mise en avant d'environ 1500 offres d'emploi quotidiennes accessibles en temps réel sur cette plateforme, véritable reflet de l'activité des entreprises dans les EPCI.
- Mettre à jour automatiquement et en temps réel des offres d'emploi disponibles grâce à un agrégateur.
- Promouvoir nationalement cette plateforme web dédié à l'emploi dans l'Orne avec tous les supports disponibles.

## CONTRIBUTION DE L'EPCI PARTENAIRE

- Désigner des correspondants techniques (chargé de mission développement économique par exemple) pour les questions liées à cette mission et notamment pour les réponses aux demandes de porteurs de projet.
- Mettre à jour les informations diffusées sur la plateforme (Bâtiments et zones d'activités disponibles).
- Promouvoir [www.entreprendredanslorne.com](http://www.entreprendredanslorne.com) et [www.travaillerdanslorne.com](http://www.travaillerdanslorne.com) sur les outils web institutionnels de l'EPCI.

## PRIX DE LA PRESTATION

Prestation gratuite.

<p>Etabli par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne</p> <p>Alençon, le ..... Le Directeur adjoint</p> <p>Denis MARTINS DE ALMEIDA</p>	<p>Accepté par la Collectivité</p> <p>....., le ....., Le Président/La Présidente</p> <p>.....</p>
--	--